



7.5 Subventions

7.5.1 Demande de Subventions

7.5.1.2 Demande de Subventions au Conseil Départemental

Objet : Rénovation du sol sportif de la Halle Pierre de Coubertin

Le Maire de la commune de LUNEL-VIEL

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L. 2122-22

Vu la délibération en date du 03 juillet 2020, essentiellement alinéa 24 par laquelle le Conseil Municipal de LUNEL-VIEL a chargé le maire, de prendre toute décision par délégation, concernant la demande d'attribution de subvention à tout organisme financeur pour tout projet inférieur à 500 000 €,

Vu les travaux envisagés pour la rénovation du sol sportif de la Halle Pierre de Coubertin

Considérant l'aide financière pouvant être attribuée par le Conseil Départemental de l'Hérault 1977 avenue des Moulins 34 087 MONTPELLIER, pour ce projet,

DECIDE

Article 1 : de demander le concours financier du Conseil Départemental de l'Hérault 1977 avenue des Moulins 34 087 MONTPELLIER pour la rénovation du sol sportif de la Halle Pierre de Coubertin

Article 2 : que le montant prévisionnel des travaux s'élève à : 41 096,61 € H.T.

Article 3 : de solliciter l'octroi d'une subvention de 50 % du montant des travaux HT auprès du Conseil Départemental de l'Hérault et de s'engager à prendre en charge la part qui lui incombe, soit 50 % du montant H.T., conformément au plan de financement ci-dessous :

	Coût global du projet	Part du Département de l'Hérault co financeur	Auto financement commune de Lunel-Viel
Montant HT du projet	41 096,61 €	20 548,31 €	20 548,31 €
Part en % du projet	100%	50%	50%

Article 4 : La présente décision sera inscrite au registre des décisions de la Commune de Lunel-Viel, un extrait en sera affiché sur le site de la ville de Lunel-Viel et un exemplaire notifié à son destinataire.

Article 5 : Monsieur le Maire est chargé de l'exécution de la présente décision.

Expédition en sera adressée à Monsieur le Préfet de l'Hérault, à Montpellier.

Fait à Lunel Viel, le,
Le Maire,
Fabrice FENOY

05 AOÛT 2024

